

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 novembre 2020

| | |
|--|--|
| Date de convocation : 20 novembre 2020 | Nombre de membres { présents : 19 absents : 1 |
| Nombre de membres en exercice : 20 | |
| Date d'affichage : 11 décembre 2020 | |

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 19
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — Décision n° B2020-17

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme C du FACÉ 2019 (2^{nde} tranche, programme ER 2019)**

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Christian LUCAZEAU

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime, présent, n'a pas pris part aux délibérations.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme C du FACÉ (effacement à but esthétique) dans le programme d'électrification ER 2019, le Comité, réuni le 12 avril 2019, a voté un montant de travaux de 641 250 euros (HT).

Le 17 janvier 2020, le Bureau avait affecté un montant de 622 000 euros (HT) à une première tranche constituée de onze opérations dans le programme ER 2019.

M. le Président propose au Bureau d'affecter le solde du montant prévu à une seconde tranche composée de l'unique opération suivante dans le programme ER 2019, pour un montant de 19 250 euros (HT) :

| N° de dossier | Commune | Adresse – lieu-dit | Estimation (euros HT) |
|---------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| ER121-1006 | La Couarde-sur-Mer | Les Feux Morins | 19 250 |
| Total | | | 19 250 |



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
François BRODZIAK*